# Volet B Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur \*19304259\* belge



N° d'entreprise :

0717952428

**Dénomination**: (en entier):

**NISCO INVEST** 

(en abrégé):

Forme juridique:

Société privée à responsabilité limitée

Siège:

Zoning de la Voie Cuivrée 14

(adresse complète)

5503 Dinant

**OBJET** 

Objet(s) de l'acte:

D'un acte reçu le vingt et un janvier deux mil dix-neuf par le Notaire Quentin Delwart, Notaire associé de la société civile professionnelle ayant emprunté la forme d'une société privée à responsabilité limitée dénommée « François Debouche et Quentin Delwart - Notaires associés » ayant son siège social à 5500 Dinant, Avenue Cadoux 3, en cours d'enregistrement à Dinant, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée « NISCO INVEST », ayant son siège social à 5503 Dinant, Zoning de la Voie Cuivrée 14, Registre des Personnes Morales de Dinant 0717952428, société constituée suivant acte reçu par le Notaire associé Quentin Delwart à Dinant le dix janvier deux mil dix-neuf, publié par extraits aux annexes du Moniteur Belge du quatorze janvier deux mil dix-neuf sous le numéro 19302288, dont les statuts n' ont pas été modifiés à ce jour.

L'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes (extraits de l'acte) :

#### Première résolution

Le président donne lecture à l'assemblée du rapport du gérant Monsieur Scott Nicolas précité, daté du seize janvier dernier et justifiant la modification proposée à l'objet social ; rapport auquel est joint l' état résumant la situation active et passive arrêté à la date du 17/01/2019, et qui restera au dossier du Notaire instrumentant.

A l'unanimité, l'assemblée générale décide d'ajouter à l'article 3 des statuts le texte suivant :

« Toutes activités liées à la communication, au graphisme, à la publicité, au marketing, au marketing digital et à la gestion d'image de marques ;

Le développement de point de vente (architecture, design, plv et merchandising), la gestion de budgets médias, la réalisation de site Internet, l'hébergement de site Internet, le développement, la sécurisation de dite, l'installation de paiements électroniques pour e-commerce sur site internet et autres supports informatique :

L'achat, la vente, l'import et l'export de matériel informatique pour mise à disposition de la clientèle; L'organisation d'évènements :

La location de matériels et objets promotionnels marketing ;

La recherche de sponsoring ;

La participation par voie d'apport en numéraire ou en nature, de fusion, de souscription, d' intervention financière ou autrement, dans toutes les sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, civiles et autres, existantes ou a créer, belges ou étrangères;

La prestation de tous services de consultance et d'assistance à des sociétés liées ou toutes autres sociétés ;

De manière annexe :

L'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasions ;

La location de courte et longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers ;

La location de courte et longue durée de camions ;

Le conseil en gestion de parcs et flottes de véhicules légers et lourds ;

La recherche de pièces et fournitures rares ou en rupture dans les réseaux de distribution traditionnels. ».

Suite à cet ajout, ledit article 3 s'énoncera comme suit :

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u> : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature.

"

#### Article trois : Objet social

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, soit seule, soit par ou avec autrui, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement, à :

- toutes opérations immobilières au sens le plus large du terme, en pleine ou nue-propriété, usufruit, superficie ou emphytéose ; à ce titre, la société pourra acheter et vendre tout immeuble, droit, obligation et titre immobilier, ériger des immeubles, les aménager, les décorer, les prendre ou les donner en location, prendre ou donner des droits d'emphytéose ou de superficie, lotir des terrains, créer la voirie nécessaire, acquérir ou aliéner tous types de droits immobiliers, etc...;
- · la constitution, la consultance et la gestion au sens large d'un patrimoine mobilier et/ou immobilier; la société peut acquérir, louer ou donner en location, fabriquer, transférer ou échanger tout bien mobilier ou immobilier, ainsi que tout bien corporel ou incorporel;
- · l'acquisition, la détention et la cession de participations au capital de sociétés de droit belge ou étranger, constituées ou à constituer :
- toutes activités liées à la communication, au graphisme, à la publicité, au marketing, au marketing digital et à la gestion d'image de marques ;
- le développement de point de vente (architecture, design, plv et merchandising), la gestion de budgets médias, la réalisation de site Internet, l'hébergement de site Internet, le développement, la sécurisation de dite, l'installation de paiements électroniques pour e-commerce sur site internet et autres supports informatique :
- l'achat, la vente, l'import et l'export de matériel informatique pour mise à disposition de la clientèle ;
  - · l'organisation d'évènements ;
  - · la location de matériels et objets promotionnels marketing ;
  - la recherche de sponsoring ;
- la participation par voie d'apport en numéraire ou en nature, de fusion, de souscription, d' intervention financière ou autrement, dans toutes les sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, civiles et autres, existantes ou a créer, belges ou étrangères;
- · la prestation de tous services de consultance et d'assistance à des sociétés liées ou toutes autres sociétés.

### De manière annexe :

- l'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasions :
- la location de courte et longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers ;
- la location de courte et longue durée de camions ;
- le conseil en gestion de parcs et flottes de véhicules légers et lourds ;
- la recherche de pièces et fournitures rares ou en rupture dans les réseaux de distribution traditionnels.

En outre, la société peut se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société liée ou non.

La société pourra d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apports, de souscription, de fusion ou de toute autre manière dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses activités ou ayant avec elle un lien économique quelconque.

Cette énumération est énonciative et non limitative, elle doit être interpréter dans son acceptation la plus large.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions. ».

## Deuxième résolution

A l'unanimité, l'assemblée donne pouvoir au gérant Monsieur Scott Nicolas précité d'exécuter les présentes résolutions et de coordonner les statuts. Ladite coordination sera déposée au Greffe. Déposé en même temps que l'expédition de l'acte du Notaire Quentin Delwart à Dinant du vingt et un janvier deux mil dix-neuf et les statuts coordonnés.

Déposé avant enregistrement de l'acte du 21/01/2019.

Quentin Delwart, Notaire associé à Dinant.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u> : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/01/2019 - Annexes du Moniteur belge